

Modèle d'insertion dans la presse

(DESTINE AUX JOURNAUX)

Commune de Macouria

Enquête publique portant sur la révision du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°2022/07/AG/VM du 07/03/2022 le Maire de la commune de Macouria a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. GUYARD Gilbert Roger en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

La personne responsable de la révision du plan local d'urbanisme est la commune de Macouria représentée par son maire, M. ADELSON Gilles et dont le siège administratif est situé à la mairie de Macouria (1, rue Benjamin Constance - 97355 MACOURIA).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- La délibération de prescription de la révision du plan local d'urbanisme
- Le projet de plan local d'urbanisme ;
- Les avis émis sur le dossier et notamment l'avis du Préfet et de la CDPENAF ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'approbation ;

L'enquête publique se déroulera en mairie de Macouria (1, rue Benjamin Constance - 97355 MACOURIA) du 28/03/2022 au 28/04/2022 inclus, soit pendant 30 jours. Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet avec le dossier en téléchargement.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- enquêteur qui sera tenu à la disposition du public en mairie de Macouria pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- soit les adresser par courrier postal à : Mairie de Macouria à l'attention de M. Guyard Gilbert Roger commissaire enquêteur (1, rue Benjamin Constance - 97355 MACOURIA)

- soit les adresser par courrier électronique à enquetepublique@villedemacouria.fr avec la mention:
Objet: Plan Local d'Urbanisme

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les:

- Lundi 28 Mars 2022 de 8h00 à 16h00 (ouverture du registre)
- Jeudi 07 Avril 2022 de 8h00 à 16h00
- Jeudi 28 Avril 2022 de 8h00 à 16h00 (clôture du registre)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Macouria et à la préfecture de la Guyane aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Macouria, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A Macouria, le 07/03/2022

Le Maire

